

29, rue d'Aubagne. De péril simple en insalubrité irrémédiable...

Un incident ravive la peur des locataires

■ Hier, vers 10 heures, la police et les marins pompiers interviennent en urgence au 29, rue d'Aubagne. Une fuite d'eau dans un appartement du 5e étage a endommagé des circuits électriques. Les locataires sont évacués le temps d'une mise en sécurité, l'eau et l'électricité coupées. Pour la quinzaine de locataires, c'est l'incident de trop. Car si la façade fait désormais bonne figure, l'insalubrité des logements est avérée par un rapport des services de l'hygiène de la Ville de décembre 2006, indiquant l'obligation de relogement des locataires dans les 6 mois.

Les locataires passeront la soirée sans eau et dans l'obscurité en attendant des nouvelles des autorités administratives. L'immeuble est connu depuis 2004 pour son insalubrité. Il a fait l'objet d'un péril simple en 2006. Puis, suite à la chute mortelle d'un locataire dans l'escalier instable au garde corps branlant et mal éclairé en février 2007, la préfecture prend un arrêté d'insalubrité « irrémédiable avec interdiction définitive d'habiter avec effet immédiat », précisant « les locaux vacants ne devront être ni loués ni mis à disposition », « la location cessé d'être due » et prenant effet le 5 avril 2007.

Il est pour le moins choquant de constater que non seulement les locataires de M. Saez sont encore en place dans les mêmes conditions d'habitat aujourd'hui, mais qu'en plus l'appartement du défunt est occupé par une nouvelle locataire. Pire, au 5e étage, Nassera ouvre la porte de son 8m2 (donc en tout état

de cause improprie à la location) : dans un coin, des matelas empilés pour son couple et leurs 5 enfants, un évier et en face une porte qui donne sur une douche-WC. « Cela fait un an qu'on loue ici pour 260 euros. Avant on était hébergé aux Rosiers. C'est tout ce qu'on a, mais c'est invivable, ajoute la jeune maman, mes deux plus jeunes enfants de 16 mois et 4 ans ont développé de l'asthme. » Là, un bloc de plâtre se décolle du plafond : « Je dors ici parce que j'ai peur que ça tombe sur les enfants. » Et Nassera ne délire pas, le plancher de sa voisine ne s'est-il pas écroulé, il y a quelques mois ?

Le matin de l'intervention, le propriétaire visiblement malhonnête, se trouvait sur les lieux. « Non pas pour se soucier de nous, mais c'est un hasard, il venait chercher ses loyers, de la main à la main. Ce sont les policiers qui l'ont sorti », avance un locataire qui n'en dira pas plus, le chantage à l'expulsion étant pratique courante. Informée en urgence, l'adjoite à l'hygiène, Françoise Gaunet Escaras remue ses services. Elle promet dès ce matin « d'envoyer un inspecteur sur le site pour une mise en demeure ». Quant au relogement, Ville et Préfecture re-prennent leurs dossiers.

MYRIAM GUILLAUME

▲ L'injonction à travaux dans le cadre du Périmètre de restauration immobilière sur Noailles datant de 2003 a finalement été honorée par le propriétaire la SCI Kaufman & Co, représentée par M. Saez... en 2007.



D'accident en incident, de péril en insalubrité, de mesures en mesures, les locataires du 29, rue d'Aubagne désespèrent de voir leur situation s'arranger.